



direction
départementale
des territoires
et de la mer
Aude

**MOTIFS DE LA DÉCISION RELATIVE A L'ARRÊTE PRÉFECTORAL
RELATIF AU PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU PETIT GIBIER 2015-2016**

(Les motifs de la décision sont à la disposition du public pendant une durée de trois mois
à compter de sa publication)

Service
Urbanisme
Environnement du
Développement du
Territoire

Unité :
FORET
BIODIVERSITE

CONSIDÉRANT que le projet de plan départemental de gestion du petit gibier présenté par la fédération départementale des chasseurs de l'Aude pour la saison cynégétique 2015-2016 a pour objectifs le suivi et la gestion cohérente des populations de lièvre et de perdrix rouge dans le département de l'Aude ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 4 mai 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du code de l'environnement le public a été régulièrement consulté du 12 mai au 1^{er} juin 2015 inclus ;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution ou observation n'a été reçue durant la phase de consultation ;

Il s'avère justifié d'approuver le plan départemental de gestion du petit gibier 2015-2016.

horaires d'ouverture :

8 h. 30 – 12 heures

14 heures – 16 h.30 -

16 heures le vendredi

adresse:

105 boulevard Barbès
CS 40001

11838 CARCASSONNE Cedex

téléphone :

0468103100

courriel :

ddtm11@aude.gouv.fr